

Délibération 2026_D007_FIN

En l'an deux-mille vingt-six, le mardi 24 février à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 18 février 2026.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GUILLOU Gilles (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

Ayant donné pouvoir : CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane et GABORIT Fabien à COESLIER Catherine

Etaient excusés (titulaires) : CARRARA Patricia, GRALL Yoann, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PETRARU Cyril, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul, HUGUES Claire

Elu secrétaire de séance : BUTON Didier

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	14	10	2	16

OBJET : FINANCES – Budget primitif – Budget principal – exercice 2026

Le Président rappelle que le budget primitif 2026 proposé reprend les orientations budgétaires 2026 présentées le 26 janvier 2026 en incluant les résultats provisoires de l'exercice 2025, le vote du compte unique de gestion étant reporté pour des problèmes techniques nationaux de la DGFIP.

Comparé au budget 2025, le budget 2026 (fonctionnement et investissement) diminue de 81 k€ hors RAR (-3,39%).

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL - 2026

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant prévisionnel de 2 203 140 €, avec une légère diminution de 8 k€ par rapport au budget de 2025 (-0,37%).

1.1. Dépenses de fonctionnement – 2026

DEPENSES					
FONCTIONNEMENT	Budget 2025	CA provisoire 2025	dont rattachement	Nouveaux crédits BP 2026	Différence (Budget 2026- Budget 2025)
011 - Charges à caractères général	736 500.00 €	376 163.12 €	- €	819 710.00 €	83 210.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	981 371.20 €	870 375.01 €	- €	986 000.00 €	4 628.80 €
65 - Autres charges de gestion courante	185 000.00 €	130 212.65 €	- €	101 100.00 €	- 83 900.00 €
66 - Charges financières	10 000.00 €	6 123.78 €	- €	10 000.00 €	- €
67 - Charges exceptionnelles	5 000.00 €	- €	- €	5 000.00 €	- €
68 - Dotations aux provisions pour risques	- €	- €	- €	- €	- €
					- €
Total opérations réelles	1 917 871.20 €	1 382 874.56 €	- €	1 921 810.00 €	3 938.80 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	293 490.32 €	245 805.76 €	- €	281 330.00 €	- 12 160.32 €
					- €
Total opérations d'ordre	293 490.32 €	245 805.76 €	- €	281 330.00 €	- 12 160.32 €
TOTAL	2 211 361.52 €	1 628 680.32 €	- €	2 203 140.00 €	- 8 221.52 €

Les charges à caractère général (chap. 011) d'un montant de 819 710 € correspondent notamment à :

- 386,8 k€ pour les études (en hausse +45k€) du SAGE (173 k€) et de Natura 2000 (57,8 k€), les analyses de qualité des eaux superficielles (136 k€) et des prestations site Internet/communication SMBB (20 k€).
- 50 k€ notamment pour des matériaux pour la restauration d'ouvrages hydrauliques (35 k€), de fournitures pour les analyses de qualité d'eau (10 k€) et des cages pour les piègeurs et réparation des bacs (5 k€).
- 20 k€ pour des interventions d'arrachage de la Jussie par des chantiers d'insertion.
- 125 k€ pour les indemnités des piègeurs volontaires de ragondins/rats musqués.
- 16 k€ pour des actions de communication/sensibilisation (outils, panneaux, ...).
- 12,5 k€ dédiés à la formation des agents.
- 209,41 k€ pour les charges de structure (loyer, fluides, assurance, maintenance, entretien, téléphonie, gestion des paies et autres prestations de services).

Les dépenses en personnel (chap. 012) s'établissent à 986 000 € et correspondent en poste, d'agents saisonniers en renfort (0,33 ETP Ambassadeur du littoral et 0,67 végétales envahissantes) et d'un agent de communication (à recruter). Des avancements d'échelon et de valorisation de salaire sont intégrés à ce prévisionnel.

Les autres charges de gestion courante (chap. 65) estimées à 101 100 €, correspondent essentiellement :

- à des frais de missions (1,6 k€).
- aux redevances pour utilisation de logiciel informatique (20,2 k€).
- au reversement (79,3 k€) des subventions perçues (FEDER, Région et DRAAF) pour l'animation des MAEC 2022/2024/2025 réparti comme suit :
 - o à enjeu Biodiversité à la chambre d'agriculture des Pays de la Loire (29,7 k€).
 - o à enjeu Eau à la chambre d'agriculture (33,9 k€), la CAVAC (8,15 k€) et le GRAPEA (3,2 k€), et CERFrance (4,35 k€).

Les charges financières (chap. 66) correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts contractés par le SMMJB avant le 31/12/2023 (4,6 k€) et aux frais bancaires si ouverture d'une ligne de trésorerie.

Les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements d'immobilisations (chap. 042) d'un montant de 281 330 €, qui viennent abonder les recettes d'investissement. Cette dotation importante est en grande partie liée aux structures dissoutes, et se répartit comme suit :

Exercice 2026 - Dotations aux amortissements	Tronc commun	GEMA/EVE/RAI	Gestion hydraulique	Emprunts ex-SMMJB	Montant
Biens avant 2026	21 980 €	18 950 €	88 150 €	108 910 €	237 990 €
Biens liés aux achats 2026 (estimation)	14 840 €	22 000 €	6 500 €		43 340 €
TOTAL	36 820 €	40 950 €	94 650 €	108 910 €	281 330 €

1.1. Recettes de fonctionnement - 2026

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement d'un montant de 2 203 140 € sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

RECETTES					
FONCTIONNEMENT	Budget 2025	CA provisoire 2025	dont rattachement	Nouveaux crédits BP 2026	Différence (Budget 2026- Budget 2025)
013 - Atténuations de charges	10 000.00 €	24 871.42 €	- €	10 800.00 €	800.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 500.00 €	26 018.40 €	- €	31 000.00 €	1 500.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 700 885.93 €	1 682 243.03 €	- €	1 662 234.81 €	- 38 651.12 €
75 - Autres produits de gestion courante	7 000.00 €	682.40 €	- €	- €	- 7 000.00 €
76 - Produits financiers	- €	9.12 €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	157.36 €	- €	- €	- €
78 - Reprise de provisions	75 000.00 €	30 000.00 €	- €	45 000.00 €	- 30 000.00 €
Total opérations réelles	1 822 385.93 €	1 763 981.73 €	- €	1 749 034.81 €	- 73 351.12 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000.00 €	65 209.75 €	- €	20 000.00 €	- 60 000.00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	308 975.59 €	- €	- €	434 105.19 €	125 129.60 €
Total opérations d'ordre	388 975.59 €	65 209.75 €	- €	454 105.19 €	65 129.60 €
TOTAL	2 211 361.52 €	1 829 191.48 €	- €	2 203 140.00 €	- 8 221.52 €

L'atténuation de charges (chap. 013) de 10,8 k€ correspond aux remboursements sur des charges sociales (titres-restaurants et remboursement CPAM pour des arrêts de travail de contractuels).

Les produits et ventes (chap. 70) prévues correspondent à la vente des peaux de captures de ragondins et de rats musqués (6 k€) et la mise à disposition de l'éclusier au Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE) (25 k€).

Les dotations, participations et subventions (chap. 74) d'un montant de 1 662 235 € sont basées sur :

- Les participations des membres d'un montant de 976 463,37 € (44% des recettes).
- Les accords de subventions en cours pour
 - o 357 737 € (16%) de l'Agence de l'eau pour l'animation SAGE et CT Eau, les analyses de qualité des eaux, l'étude Eaux salée souterraines, la révision du SAGE, l'animation GEMA ;
 - o 163 100 € (8%) de la Région des Pays de la Loire pour l'animation SAGE, CT Eau, les analyses de qualité des eaux, le projet LIFE Revers'Eau, l'animation MAEC à enjeu Eau (2022) ;
 - o 98 105 € (4,5%) des fonds Etat et FEDER liés à l'animation Natura 2000/Ramsar ;
 - o 25 000 € du département de la Vendée pour l'opération arrachage Jussie ;
 - o 17 900 € de la DRAAF pour l'animation MAEC à enjeu Eau (2024) ;
- La convention en cours pour la gestion hydraulique avec l'Union des Marais (15 626 €), l'association d'irrigation sud-Loire (1 458 €) et le SIVOM du Port du Collet (6 846 €).

S'agissant des **provisions pour risques**, il est prévu de les lever pour un **montant 45 k€**, pour couvrir l'augmentation des captures de rongeurs aquatiques invasifs.

L'**opération d'ordre d'un montant de 20 k€** (vers la section d'investissement) est liée à la valorisation du travail réalisé en régie (temps passé et achat de matériaux) pour la rénovation d'ouvrage hydraulique (Collet).

Enfin, le **résultat provisoire de clôture** pour le fonctionnement s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement
Solde d'exécution de l'exercice 2025 (a)	200 511.16 €
Excédent reporté de l'année antérieure (b)	233 594.03 €
Excédent de résultat (a) + (b)	434 105.19 €

2. Section d'investissement du budget principal - 2026

Comme au budget 2025, la section d'investissement est excédentaire en recettes de 219 k€, en raison des opérations d'ordre liées à la reprise des deux structures dissoutes (amortissements de leurs biens = 200 k€).

Pour rappel, depuis 2024, les travaux réalisés sur propriété d'autrui (exemple : travaux GEMA) sont considérés comme des opérations sous mandat et sont affectés au chapitre 45. L'excédent de résultat dégagé en section d'investissement ne peut pas financer ces opérations. Cet excédent ne peut financer que des biens appartenant au SMBB ou mis à disposition du SMBB (ex : ouvrages hydrauliques).

2.1. Dépenses d'investissement – 2026

Les **dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 1 089 000 €** (hors restes à réaliser 'RAR' de 20 635,02 €) et sont détaillées par chapitre dans le tableau ci-dessous. Les dépenses sont moins élevées qu'au budget 2025 (-73 k€ hors RAR).

DEPENSES					
INVESTISSEMENT	BP 2025	CA provisoire 2025	dont restes à réaliser	Nouveaux crédits BP 2026	Différence (Budget 2026- Budget 2025)
16 - Emprunts	63 000.00 €	62 424.76 €	- €	57 000.00 €	- 6 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	65 000.00 €	- €	- €	65 000.00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	120 000.00 €	53 823.81 €	- €	100 000.00 €	- 20 000.00 €
23 - Travaux en cours	120 000.00 €	98 428.20 €	3 600.00 €	60 000.00 €	- 60 000.00 €
45- Opérations pour compte de tiers (sous mandat)	714 137.80 €	493 778.01 €	17 035.02 €	787 000.00 €	72 862.20 €
Total opérations réelles	1 082 137.80 €	708 454.78 €	20 635.02 €	1 069 000.00 €	- 13 137.80 €
040 - Opération d'ordre de transfert	80 000.00 €	65 209.75 €	- €	20 000.00 €	- 60 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €
Total opérations d'ordre	80 000.00 €	65 209.75 €	- €	20 000.00 €	- 60 000.00 €
TOTAL	1 162 137.80 €	773 664.53 €	20 635.02 €	1 089 000.00 €	- 73 137.80 €
				1 109 635.02 €	

Le **chapitre 16 (emprunts) d'un montant de 57 k€** correspond au remboursement du capital de l'emprunt contracté par le SMJBB et payé par les membres concernés.

Les **immobilisations incorporelles (chap. 20) d'un montant de 65 k€** sont liées à des frais d'études liées aux travaux sur ouvrages hydrauliques (60 k€) et à l'achat de logiciel (5k€).

Les **immobilisations corporelles d'un montant de 100 k€**, sont liées à l'achat de matériels ou d'outillages (25k€), de véhicules (35 k€) et d'équipements informatiques et mobilier (40 k€).

Les **travaux en cours (chap. 23) d'un montant de 60 k€** pour les ouvrages mis à disposition, des travaux de rénovation liés aux flexibles hydrauliques de l'ouvrage du Collet.

Le **chapitre 45 (opérations sous mandat) s'élève à 787 k€** (hors RAR d'un montant de 20 635,02 €) et reprend les travaux de restauration des milieux aquatiques prévus dans l'accord de territoire Eau, comme suit :

Bassin versant	Reste à réaliser	Nouveaux travaux 2026
BV Falleron aval et Dain Travaux en marais	1,4 km de curage (Machecoul) 1 mare (Bois-de-Céné)	6,3 km de curage (Challans Gois) 6,8 km de curage (Villeneuve-en-Retz) 7,7 km de curage (Machecoul) Restauration de 10 mares (à localiser) Restauration de roselières (Bois-de-Céné, Villeneuve-en-Retz)
BV Falleron amont Restauration morphologique	Dossier des ouvrages exécutés (DOE)	1 500 ml ruisseau des vallées (Villeneuve-en-Retz) 1 100 ml ruisseau du Bignon (Bois-de-Céné)
BV Falleron Travaux de ruissellement		Remplacement de 2 gués bétonnés (Paulx) et de buses (Grand'Landes/Falleron) Création de fascines/ripisylve (Villeneuve-en-Retz) Restauration de 2 mares tampon (Bois-de-Céné) Restauration d'un site mares et fossés (Falleron) Recherche d'autres sites en cours...
BV Sallertaine - Restauration morphologique	Dossier des ouvrages exécutés (DOE)	1 300 ml ruisseau du Taizan (La Garnache, Sallertaine, Saint-Urbain) 500 ml ruisseau de la forêt (La Garnache)
BV Sallertaine - Continuité écologique		4 ouvrages - 2 seuils artisanaux, 1 multibuse, 1 rampe (Châteauneuf, Sallertaine, La Garnache)

L'estimation des dépenses par opérations se répartit comme suit :

DEPENSES 2026						
imputation	opération	Réalisations cumulées SMIBB	budget 2025	réalisé 2025	RAR	crédits nouveaux 2026
4581001	Restauration des étiers 2023 - BV Falleron/Dain	30 065.00 €	25 558.64 €	16 983.36 €		
4581002	Restauration des étiers 2024 - BV Falleron/Dain	90 308.93 €	31 370.15 €	21 052.70 €	1 000.00 €	1 000.00 €
4581003	Travaux de ruissellement - BV Falleron/Loup pendu	- €	24 000.00 €	8 366.40 €		30 000.00 €
4581004	Restauration cours d'eau 2024 - BV Falleron/Loup pendu	75 661.37 €	236 138.31 €	232 826.31 €	3 312.00 €	3 312.00 €
4581005	Mise en place de clôtures et/ou abreuvoirs en marais	- €	- €			- €
4581006	Restauration de mares en marais	3 557.50 €	29 070.00 €	18 031.43 €	720.00 €	14 000.00 €
4581007	Restauration de roselières en marais	1 984.80 €	5 760.00 €	4 176.00 €		18 000.00 €
4581008	Etude de restauration cours d'eau - 2024- BV Sallertaine amont	- €	- €			
4581009	Restauration des étiers 2025 - BV Falleron/Dain		80 000.00 €	71 286.72 €	7 791.02 €	7 791.02 €
4581011	Continuité écologique La Garnache		60 983.46 €	60 479.46 €	504.00 €	504.00 €
4581012	Restauration du ruisseau du Taizan		216 257.24 €	56 297.63 €	3 708.00 €	205 000.00 €
4581013	Restauration des étiers 2026 - BV Falleron/Dain					210 000.00 €
4581014	Restauration cours d'eau 2026 - BV Falleron/Loup pendu					310 000.00 €
4581092	travaux de RCE					
4581101	Protection de berges année 5 - SMMUB		5 000.00 €	4 278.00 €		
4581105	travaux restauration cours d'eau Challans SMMUB					
4581106	Protection de berges 2023 SMMUB					
	TOTAL	201 577.60 €	714 137.80 €	493 778.01 €	17 035.02 €	787 000.00 €
	total MA1	201 577.60 €	492 880.56 €	433 202.38 €	13 327.02 €	582 000.00 €
	total MA2	- €	216 257.24 €	56 297.63 €	3 708.00 €	205 000.00 €
	total SMMUB	- €	5 000.00 €	4 278.00 €	- €	- €

Enfin, les opérations d'ordre reprennent la valorisation des travaux en régie (20 k€).

2.2. Recettes d'investissement - 2026

Les **recettes de fonctionnement d'un montant de 1 247 362,12 € (hors restes à réaliser)** sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

RECETTES					
INVESTISSEMENT	BP 2025	CA provisoire 2025	dont restes à réaliser	Nouveaux crédits BP 2026	Différence (Budget 2026- Budget 2025)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 522.28 €	12 794.21 €	- €	- €	- 5 522.28 €
13 - Subventions d'investissement	112 300.00 €	110 724.75 €	- €	105 300.00 €	- 7 000.00 €
					- €
					- €
45- Opérations pour compte de tiers (sous mandat)	634 848.68 €	408 674.98 €	81 625.71 €	591 188.56 €	- 43 660.12 €
Total opérations réelles	752 670.96 €	532 193.94 €	81 625.71 €	696 488.56 €	- 56 182.40 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	489 776.29 €	- €	- €	269 543.56 €	- 220 232.73 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	293 490.32 €	245 805.76 €	- €	281 330.00 €	- 12 160.32 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €		- €	- €
Total opérations d'ordre	783 266.61 €	245 805.76 €	- €	550 873.56 €	- 232 393.05 €
TOTAL	1 535 937.57 €	777 999.70 €	81 625.71 €	1 247 362.12 €	- 288 575.45 €
				1 328 987.83 €	

Le chapitre 10 correspond au versement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), mais aucun montant n'a été affecté par précaution (des dépenses effectuées 2025 devraient toutefois être éligibles).

Les subventions d'investissement (chap.13) d'un montant de 105 300 € correspondent à :

- la part des membres concernés pour remboursement du capital de l'emprunt contracté par le SMMJB avant le 31/12/2023.
- la participation des usagers pour la gestion hydraulique (44 370 € pour l'Union des marais sud-Loire et 3 930 € pour l'association d'irrigation sud-Loire, selon la convention en cours).

Les recettes affectées au chapitre 45 (opérations sous mandat) sont estimées à un montant de 591 188,56 € (hors restes à réaliser : 81 625,71 €) et liées :

- aux subventions prévues dans l'accord de territoire Eau : Agence de l'eau, départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique, Région des Pays de la Loire
- au FCTVA ;
- à la participation des membres (part résiduelle).

RECETTES 2026									
imputation	opération	Réalisations cumulées SMIBB	budget 2025	régilisé 2025	RAR subventions	part résiduelle CDC	subventions prévues 2026	FCTVA (14,85%)	total 2026
4582001	Restauration des étiers 2023 - BV Falleron/Dain	8 252.17 €	55 452.98 €	19 856.19 €	33 300.00 €				33 300.00 €
4582002	Restauration des étiers 2024 - BV Falleron/Dain	- €	68 184.03 €	46 576.03 €				3 000.00 €	3 000.00 €
4582003	Travaux de ruissellement - BV Falleron/Loup pendu	- €	- €	2 266.20 €			12 000.00 €	1 000.00 €	17 200.00 €
4582004	Restauration cours d'eau 2024 - BV Falleron	48 979.00 €	128 878.93 €	57 212.79 €	39 000.00 €		55 000.00 €	34 000.00 €	142 100.00 €
4582005	Mise en place de clôtures et/ou abreuvoirs en marais	2 625.00 €	8 135.39 €	8 873.61 €				- €	- €
4582006	Restauration de mares en marais	3 016.31 €	- €	583.57 €		1 800.00 €		2 000.00 €	3 800.00 €
4582007	Restauration de roselières en marais	1 613.48 €	3 000.00 €	325.59 €				- €	- €
4582008	Etude de restauration cours d'eau - 2024- BV Salleraine amont	- €	- €					- €	
4582009	Restauration des étiers 2025 - BV Falleron/Dain		63 298.31 €	20 203.10 €	9 325.71 €	2 000.00 €		10 000.00 €	12 000.00 €
4582011	Continuité écologique La Garnache		35 763.00 €					8 000.00 €	17 325.71 €
4582012	Restauration du ruisseau du Taizan		119 237.75 €	4 023.00 €		35 000.00 €	24 000.00 €	8 000.00 €	67 000.00 €
4581013	Restauration des étiers 2026 - BV Falleron/Dain					85 000.00 €	84 000.00 €	- €	169 000.00 €
4581014	Restauration cours d'eau 2026 - BV Falleron/Loup pendu					57 000.00 €	124 000.00 €	- €	181 000.00 €
4582092	travaux de RCE		810.00 €				- €	- €	- €
4582101	Protection de berges année 5 - SMMJIB	- €	0.01 €					- €	- €
4582105	Travaux restauration cours d'eau Challans SMMJIB		80 000.00 €	3 037.95 €		22 088.56 €	- €	- €	22 088.56 €
4582106	Protection de berges 2023 SMMJIB	13 545.27 €	72 038.28 €				- €	- €	- €
TOTAL		78 031.23 €	634 798.68 €	162 958.03 €	81 625.71 €	221 188.56 €	299 000.00 €	66 000.00 €	667 814.27 €

		Répartition de la part résiduelle par opération pour compte de tiers										TOTAL année 2026	
		4582/001 - Restauration des étiers BV Falléron/Dain - année 2023	4582/002 - Restauration des étiers BV Falléron/Dain - année 2024	4582/003 - Travaux de ruissellement - BV Falléron/Loup pendu	4582/004 - Restauration des cours d'eau BV Falléron - année 2024	4582/006 - Travaux de mares en marais	4582/009 - Restauration des étiers BV Falléron/Dain - année 2025	4582/011 - Continuité écologique La Garmache	4582/012 - Restauration du ruisseau du Taizan	4582/013 - Restauration des étiers - BV Falléron/Dain - Année 2026	4582/014 - Restauration/continuité des cours d'eau BV Falléron - année 2026	Port résiduelle - SMIMB (4582/105)	TOTAL année 2026 Travaux Gestion des milieux aquatiques
INVESTISSEMENT													
Total BP 2026													
	lyrique	MA1	MA1	MA1	MA1	MA1	MA1	MA1	MA2	MA1	MA1 + MA2+SMIB	MA1 + MA2+SMIB	
	Pornic agglomération Pays de Retz			1 000,00 €	14 100,00 €		2 000,00 €			40 000,00 €		67 100,00 €	
	Sud Retz Atlantique			1 000,00 €		500,00 €				5 000,00 €		56 500,00 €	
	Challans Gols			1 000,00 €		1 300,00 €			35 000,00 €	10 000,00 €	21 591,09 €	93 891,09 €	
	Vie et Boulogne			1 200,00 €						2 000,00 €		3 200,00 €	
	Océan Marais de Monts										- €	- €	
	Île de Noirmoutier											- €	
	Pays de Saint-Gilles	- €	- €	4 200,00 €	14 100,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €	- €	35 000,00 €	85 000,00 €	57 000,00 €	227 088,56 €	497,47 €
	TOTAL	- €	- €	4 200,00 €	14 100,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €	- €	35 000,00 €	85 000,00 €	57 000,00 €	221 188,56 €	364,23 €

Enfin les opérations d'ordre s'élèvent à un montant de 783 266,61 € et correspondent :

- à l'affectation du résultat provisoire de clôture (chap. 001) d'un montant de 269 543,56 € comme suit :

	Section d'investissement
Solde d'exécution de l'exercice 2025 (a)	4 335.17 €
Excédent reporté de l'année antérieure (b)	265 208.39 €
Excédent de résultat (a) + (b)	269 543.56 €
Etat des restes à réaliser	
Restes à réaliser en recettes	81 625.71 €
Restes à réaliser en dépenses	20 635.02 €

- Aux amortissements provenant de la section de fonctionnement (chap. 040) d'un montant de 281 330 €.

3. FONGIBILITE DES CREDITS ENTRE CHAPITRE – 2026

Enfin le Président informe que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits. Il propose de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2025_D005_FIN du 26 janvier 2026 portant sur le débat d'orientations budgétaires 2026 ;

Vu la délibération n°2025_D006_FIN du 24 février 2026 portant sur les participations des membres 2026 ;

Vu la présentation faite au Comité syndical ;

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Approuve et vote par chapitre le budget primitif 2026 de la manière suivante :

⇒ Pour la section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Total BP 2026	FONCTIONNEMENT	Total BP2026
011 - Charges à caractères général	819 710.00 €	013 - Atténuations de charges	10 800.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	986 000.00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	101 100.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 662 234.81 €
66 - Charges financières	10 000.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	- €
67 - Charges exceptionnelles	5 000.00 €	76 - Produits financiers	- €
68 - Dotations aux provisions pour risques	- €	77 - Produits exceptionnels	- €
	- €	78 - Reprise de provisions	45 000.00 €
Total opérations réelles	1 921 810.00 €	Total opérations réelles	1 749 034.81 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	281 330.00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00 €
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	434 105.19 €
Total opérations d'ordre	281 330.00 €	Total opérations d'ordre	454 105.19 €
TOTAL	2 203 140.00 €	TOTAL	2 203 140.00 €

⇒ Pour la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Total BP 2026	INVESTISSEMENT	Total BP2026
16 - Emprunts	57 000.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €
20 - Immobilisations incorporelles	65 000.00 €	13 - Subventions d'investissement	105 300.00 €
21 - Immobilisations corporelles	100 000.00 €		- €
23 - Travaux en cours	63 600.00 €		- €
45- Opérations pour compte de tiers (sous mandat)	804 035.02 €	45- Opérations pour compte de tiers (sous mandat)	672 814.27 €
Total opérations réelles	1 089 635.02 €	Total opérations réelles	778 114.27 €
040 - Opération d'ordre de transfert	20 000.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	269 543.56 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	281 330.00 €
	- €	041 - Opérations patrimoniales	- €
Total opérations d'ordre	20 000.00 €	Total opérations d'ordre	550 873.56 €
TOTAL	1 109 635.02 €	TOTAL	1 328 987.83 €

- Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Autorise le Président à engager les dépenses prévues dans le présent budget et conformément à la délégation de pouvoir dont il dispose ;
- Autorise le Président à solliciter toutes les subventions pressenties dans le présent budget y compris celles pour les opérations listées au chapitre 45 ;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 52 rue du Port
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél : 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
 de la Baie de Bourgneuf,
 Monsieur Jean-Yves BILLON

